

Sujet : RE: PC 051 356 22 B0004 SA NEOEN (Matignicourt-Goncourt)

De : ARS-GRANDEST-DT51-SE (par AdER) <ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr>

Date : 13/09/2022 à 16:37

Pour : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant le classement de ce projet :

Ce projet est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aussi, une consultation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est nécessaire pour y donner suite.

Concernant la présence de captage public AEP :

Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection du captage public d'eau potable.

En conclusion, l'ARS émet donc un avis favorable à cette demande, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées ci-dessus.

Bien cordialement,

Léa GRAINCOURT

Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire - Cellule Milieux de Vie

Délégation Territoriale Marne

Santé-Environnement

Tél : 03.26.69.05.59 / 06.66.09.95.41

grand-est.ars.sante.fr

ARS Grand Est

De : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Envoyé : mardi 13 septembre 2022 15:11

À : ARS-GRANDEST-DT51-SE <ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr>

Cc : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Objet : PC 051 356 22 B0004 SA NEOEN (Matignicourt-Goncourt)

Madame, Monsieur,

Afin de recueillir votre avis, je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05135622 B0004 déposé par la SA NEOEN pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur les communes de Matignicourt-Goncourt et Orconte, comprenant la réalisation de dix locaux techniques (poste de conversion et de livraison) et de quatre locaux d'exploitation, située pour la commune de Matignicourt-Goncourt, Lieu-dit Le Chemin d'Orconte.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Madame Sandra STEVANCE, Cheffe de la cellule, par retour de mail.

Cordialement,

Géraldine CANDUZZI

Référente ADS

Tél : 03 26 70 80 11

Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service urbanisme
Cellule autorisations et fiscalités de l'urbanisme
Pôle application du droit des sols
40 boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !